



HISTORIQUE

MISSIONS

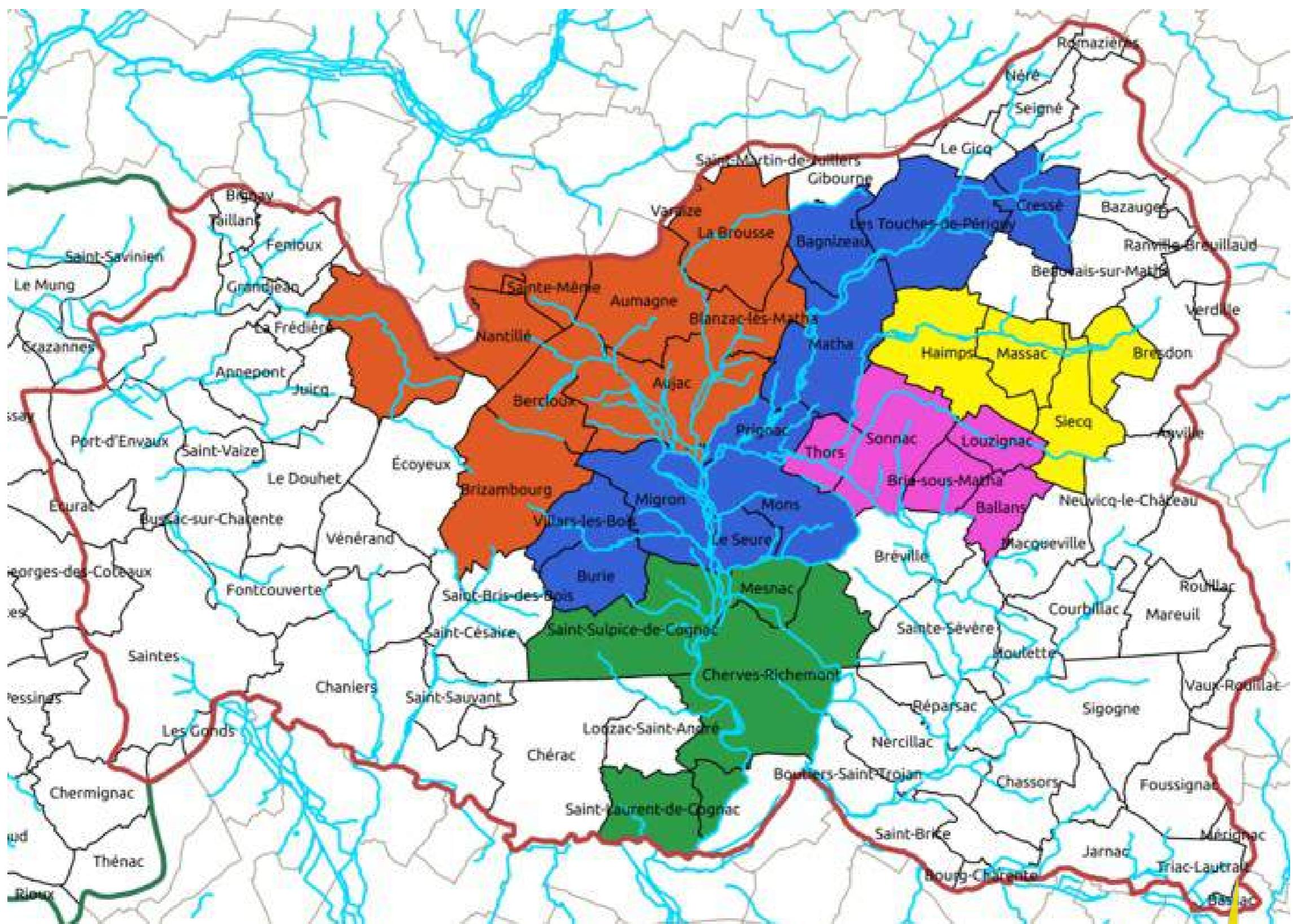
PRÉSENTATION DU SYMBA

FORMATION ÉLUS 2020



PÉRIMÈTRE

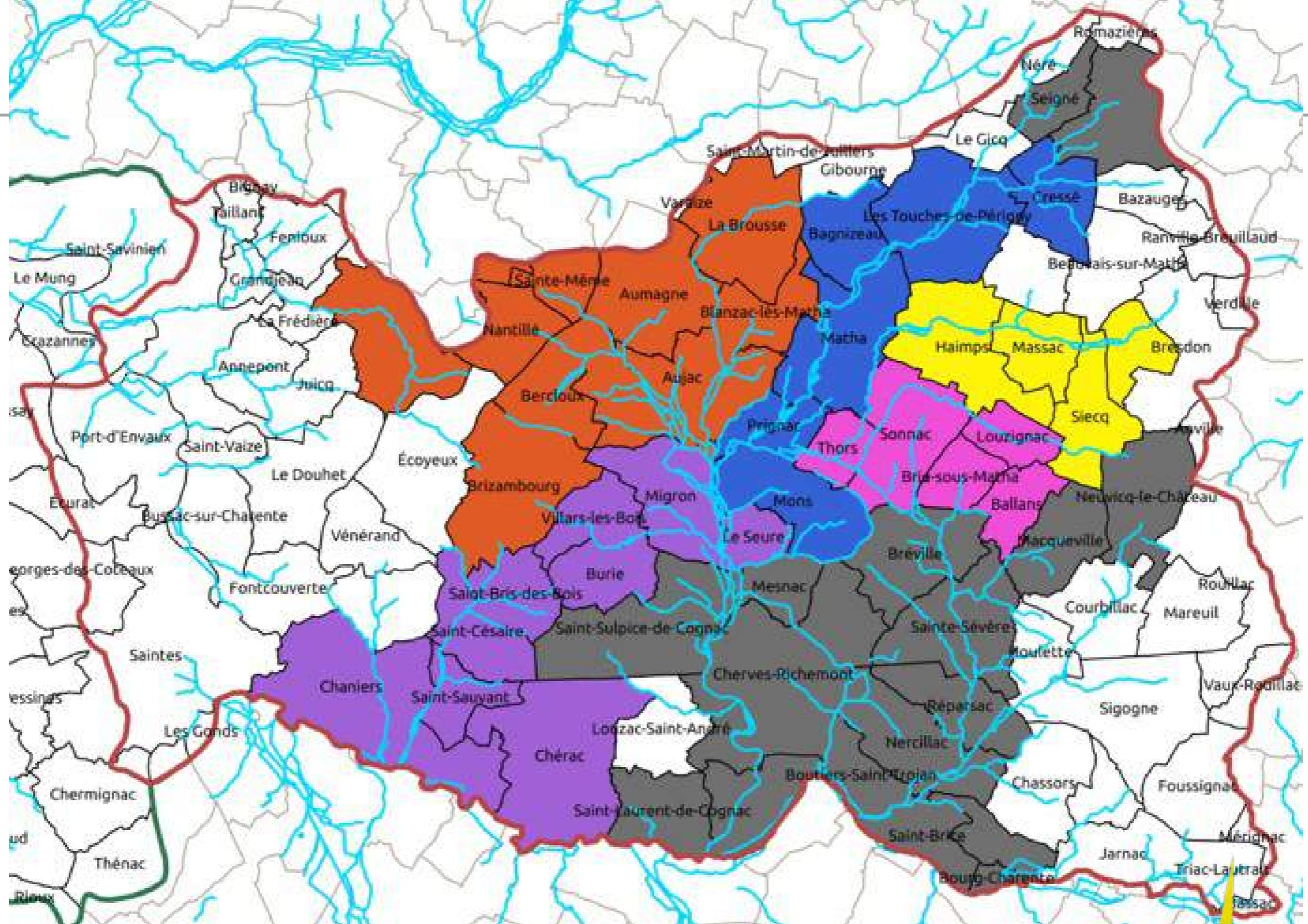
FORMATION ÉLUS 2020



1998 - CRÉATION

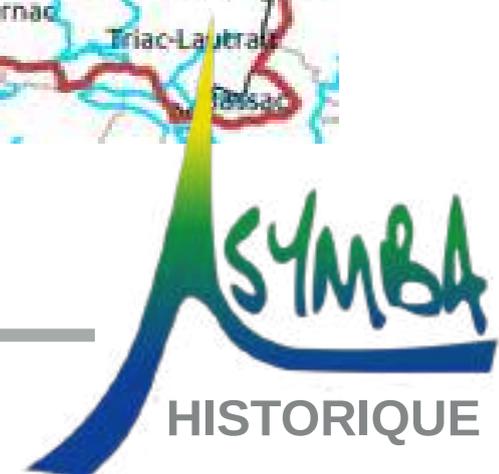
FORMATION ÉLUS 2020





2010

FORMATION ÉLUS 2020





COMPÉTENCES

FORMATION ÉLUS 2020

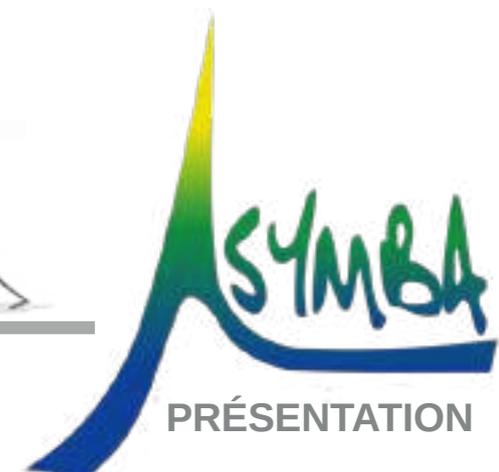
-
- 1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique;
 - 2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau;
 - 5° La défense contre les inondations et contre la mer;
 - 8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

TRANSFORMATION EN EPAGE EN COURS :
Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

GEMAPI

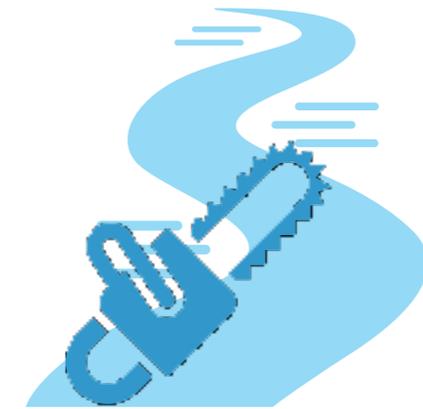


FORMATION ÉLUS 2020

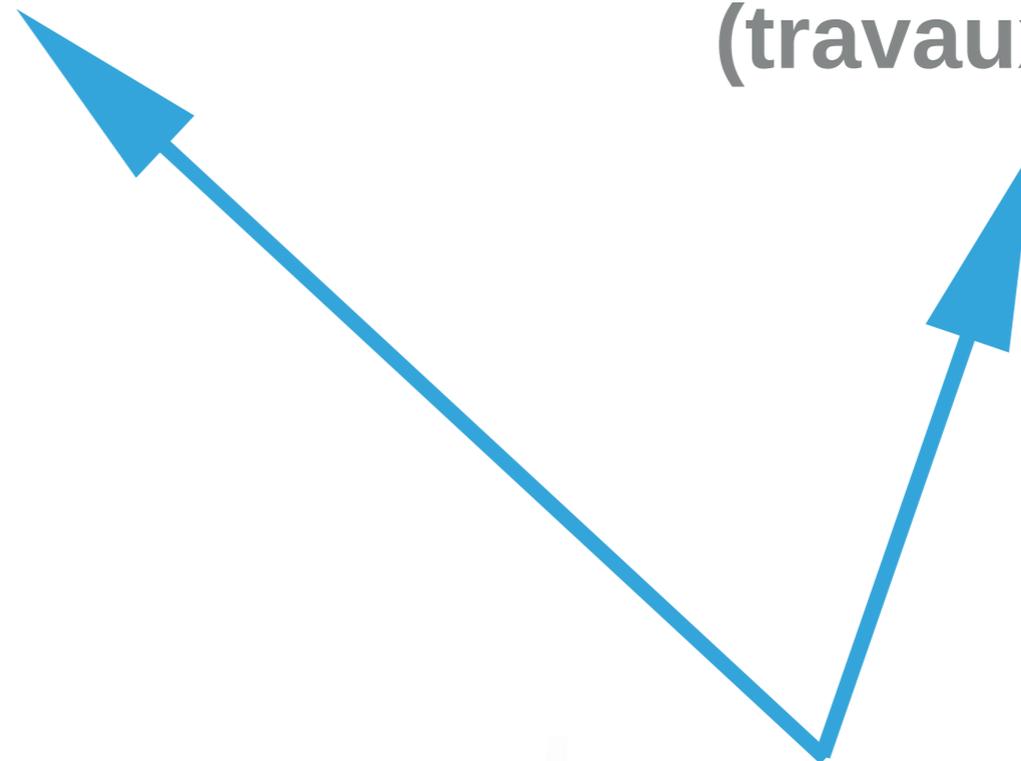




Maîtrise d'œuvre
(études)



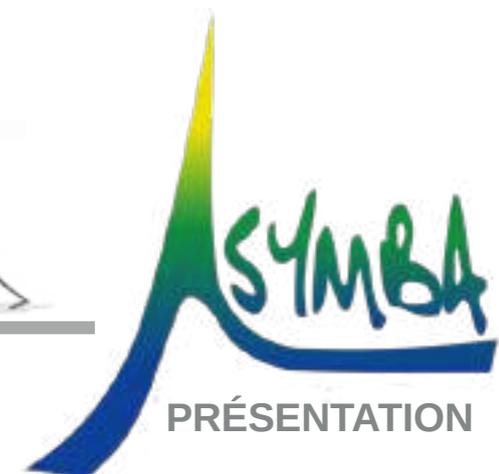
Maîtrise d'ouvrage
(travaux)



COMPÉTENCES



FORMATION ÉLUS 2020

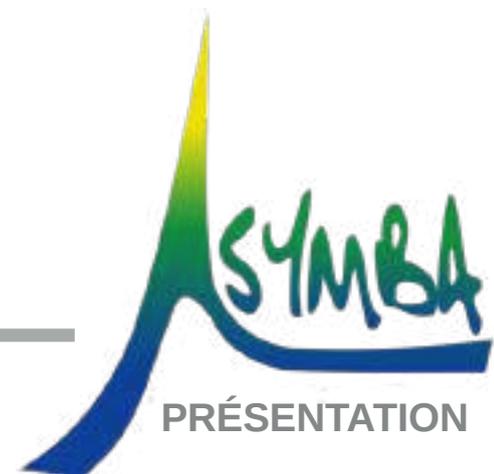


-
- ▶ Mener les études sur tout ou partie de son territoire
 - ▶ Rechercher des solutions adaptées au contexte local
 - ▶ Élaborer des règles de gestion concertées
 - ▶ Réaliser les plans de gestion et leur mise en œuvre
 - ▶ Réaliser des missions de conseil auprès des adhérents



MAÎTRISE D'ŒUVRE

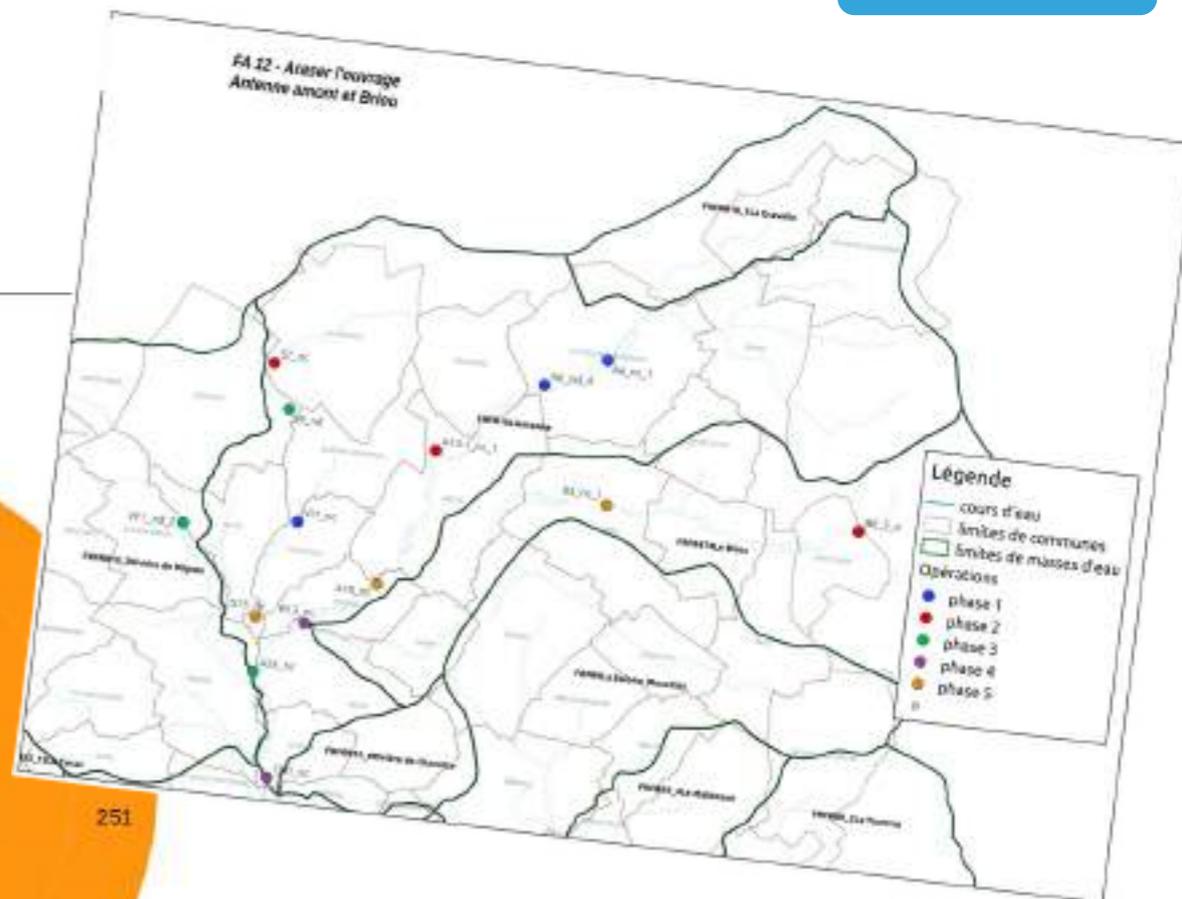
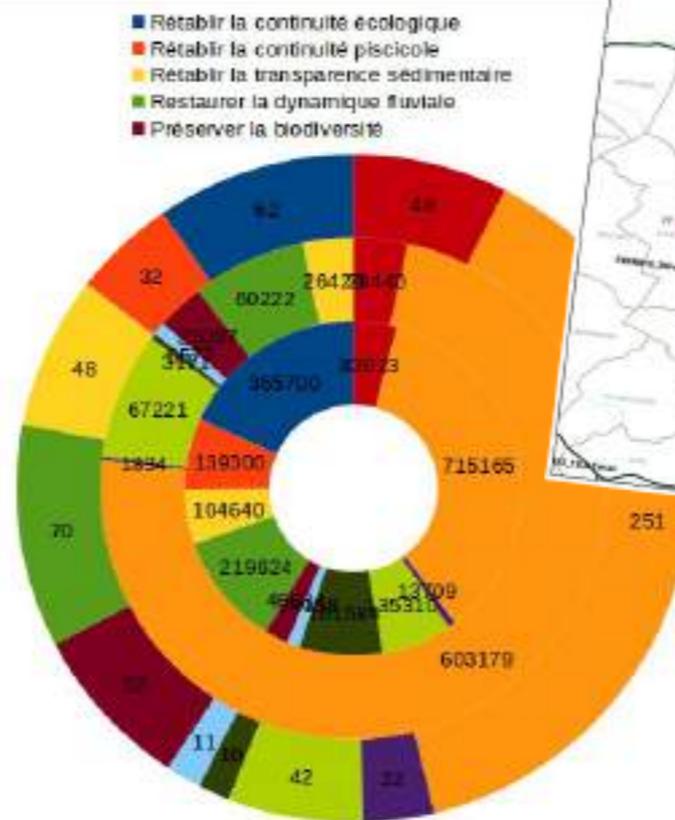
FORMATION ÉLUS 2020



Réaliser les plans de gestion et leur mise en oeuvre



FICHE ACTION		Entretien la ripisylve	
NOMBRE DE SITES	LINÉAIRE (en m)	COUT TOTAL	
178	511 167 m	511 167 €	
CONTEXTE DE L'ACTION	ENJEUX	Cette action vise tous les secteurs qui n'ont pas été réglés pour un dysfonctionnement de la ripisylve et/ou une densité trop importante d'embâcles instables. Il s'agit ici de préserver l'état d'équilibre en effectuant un entretien courant.	
	OBJECTIFS	OB 2 – Assurer la pérennité du peuplement forestier	
PRESENTATION / NATURE DE L'ACTION	EVALUATION	IE 1 – Limiter de ripisylve en déséquilibre	
	CONTEXTE JURIDIQUE	Entretien soumis aux articles L.215-14 et L.215-15 du Code de l'Environnement pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux.	
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES (circulaire)	CONSISTANCE DE L'OPERATION	C'est une opération plus légère que celles de restauration car elle préleve très peu de végétaux. Cela consiste à protéger les arbres instables en berges qui risquent de tomber à court terme en créant un embâcle et en déstabilisant la berge. Les nombreux arbres morts sont prélevés afin d'éviter qu'ils ne tombent dans le cours d'eau. Toutefois certaines tiges mortes sont conservées, lorsqu'elles présentent peu de risques de chute, afin de maintenir un habitat pour certains insectes qui sont à la base de la chaîne alimentaire.	
	MOYENS NECESSAIRES	Tronçonneuse thermique, sécateur, ébrancheur pour les tiges plus petites. Utilisation d'huiles spécifiques biodegradables. Cordes, câbles et tre-lot pour enlever les éventuels bois tombés dans le cours d'eau au cours de la coupe. Equipement de protection individuelle obligatoire (casque forestier, porteur chaussures de sécurité...).	
	INCIDENCES POSSIBLES	Perturbation ponctuelle de l'habitat.	
PERIODE D'INTERVENTION		D'octobre à avril prioritairement. Favoriser la période hivernale pour les interventions afin de ne pas perturber les espèces telles que la Loure et le Vison d'Europe.	
SUIVI	INDICATEUR D'ACTION	IA 14 – Ripisylve entretenue	
	MESURES COMPENSATOIRES ET PREVENTIVES		
COUT		1 € / ml de berge	
MAITRE D'OUVRAGES & PARTENAIRES (financements)		SYMBA Agence de l'Eau Adour Garonne Département de la Gironde	

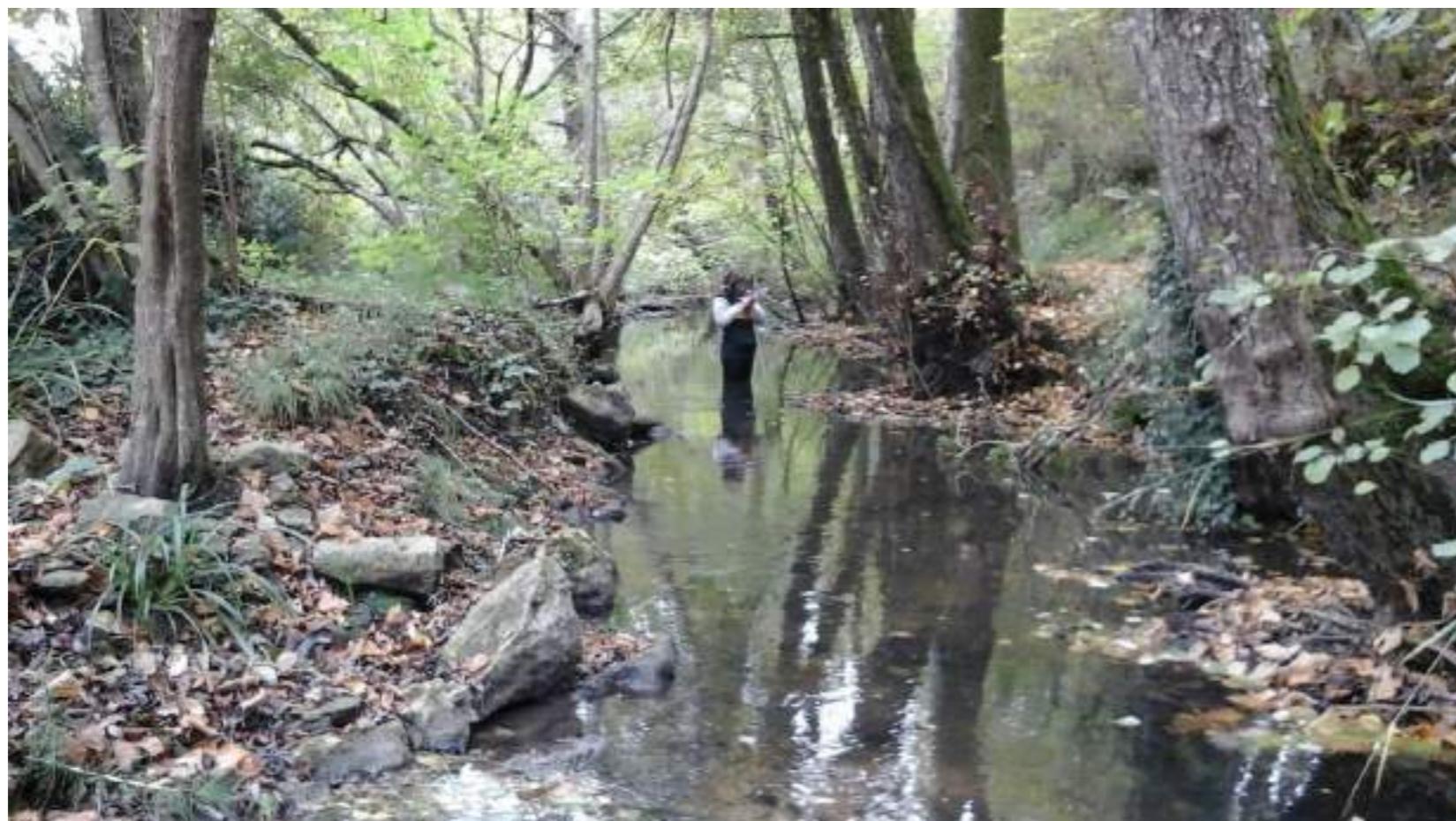


PLAN DE GESTION

FORMATION ÉLUS 2020



Mener les études sur tout ou partie de son territoire



ÉTUDES

FORMATION ÉLUS 2020



Rechercher des solutions adaptées au contexte local



SOLUTIONS LOCALES

FORMATION ÉLUS 2020



Élaborer des règles de gestion concertées



SUIVI DU RÉSEAU

FORMATION ÉLUS 2020



Réaliser des missions de conseil auprès des adhérents

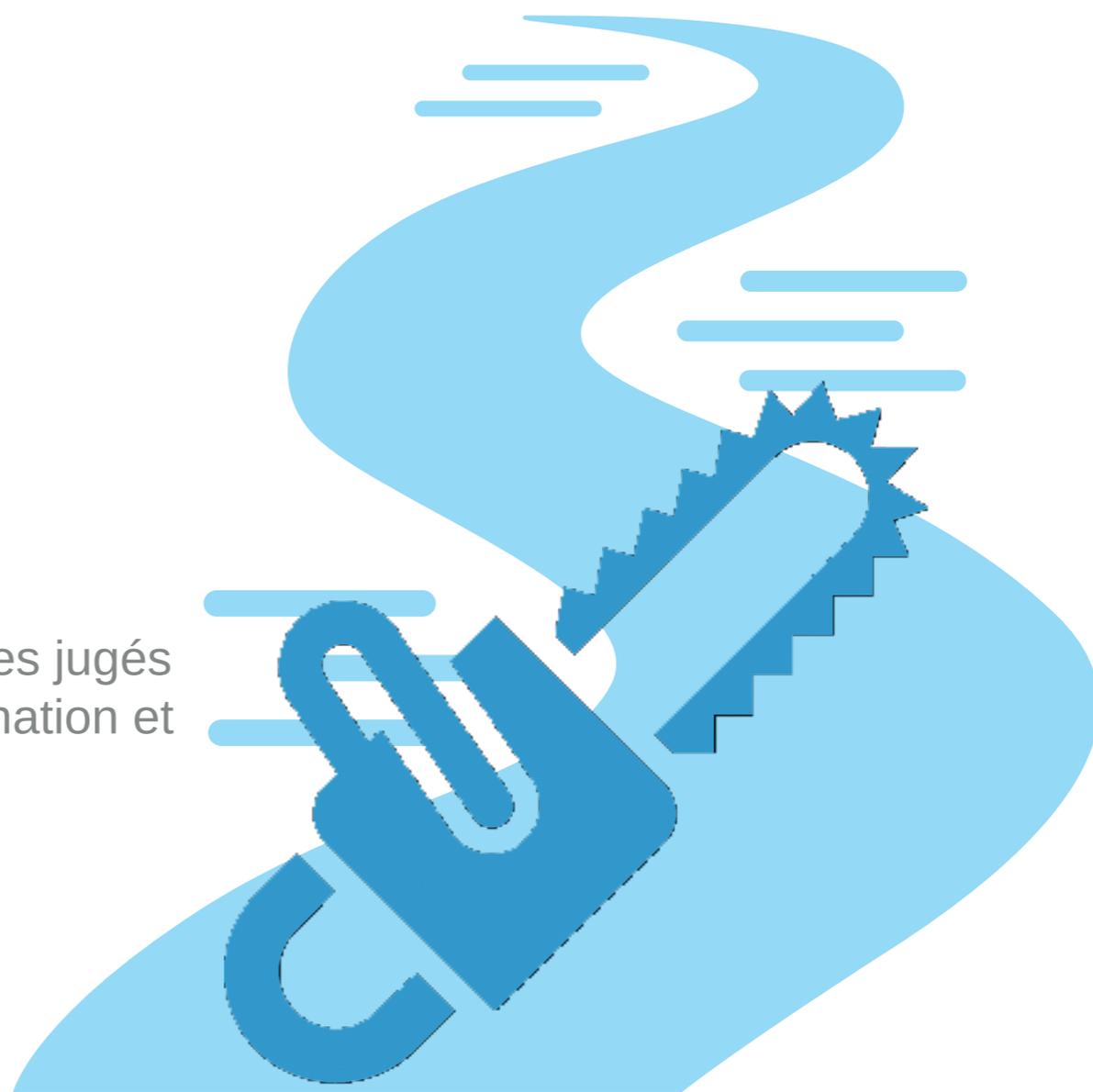


CONSEIL AUX ADHÉRENTS

FORMATION ÉLUS 2020



-
- ▶ Entreprendre les travaux de restauration et d'entretien
 - ▶ Veiller à la cohérence des aménagements
 - ▶ Entretien des ouvrages qui ont été construits
 - ▶ Associer à ses démarches tous les partenaires jugés utiles dans un but de concertation, de coordination et d'approche globale



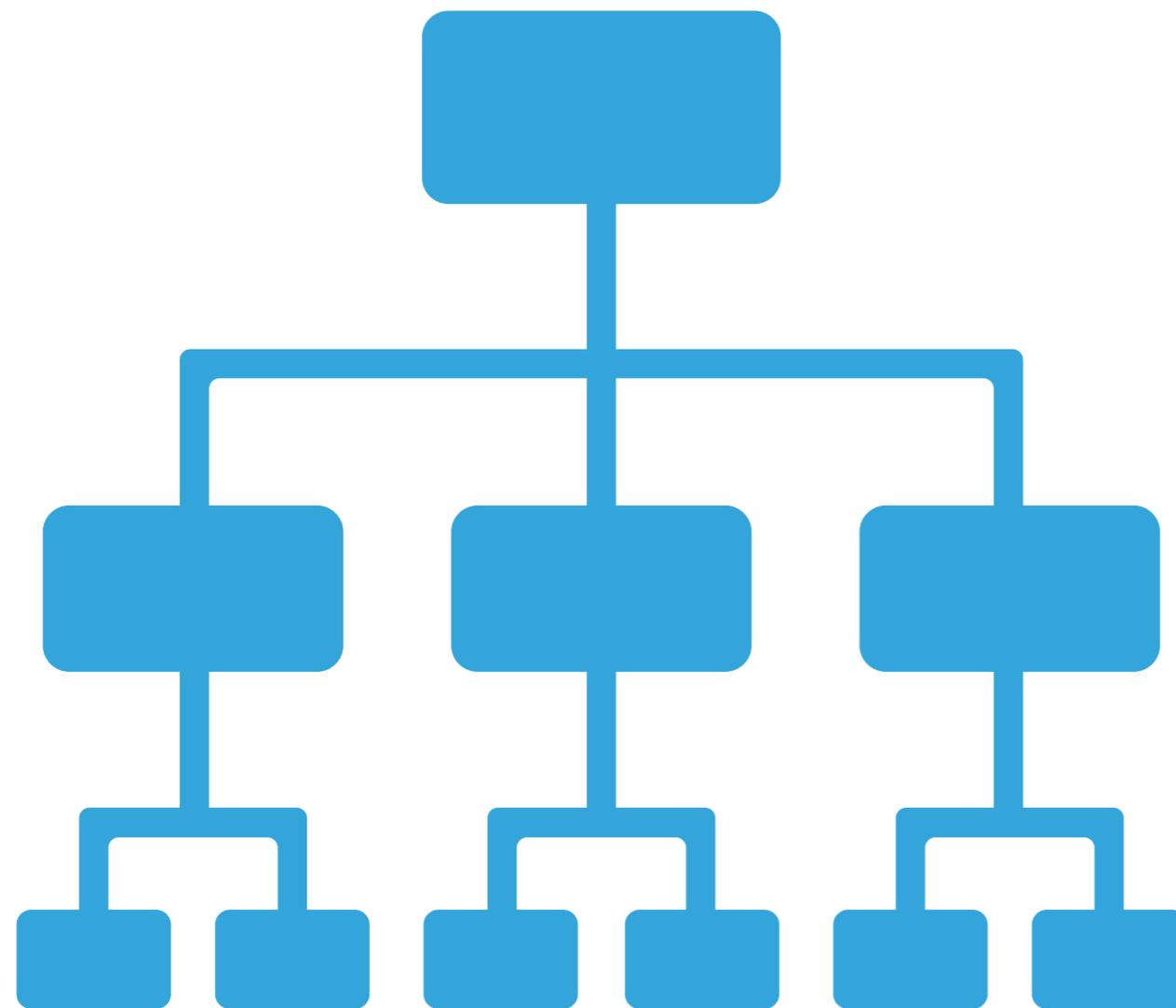
MAÎTRISE D'OUVRAGE

FORMATION ÉLUS 2020



GOUVERNANCE ORGANISATION

FORMATION ÉLUS 2020



PRÉSIDENT

**COMITÉ SYNDICAL
(27 élus)**

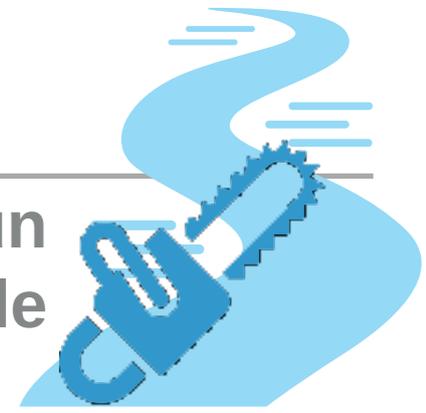
**ENTITÉS GÉOGRAPHIQUES
(1 représentant par communes)**

GOUVERNANCE

FORMATION ÉLUS 2020



Associer à ses démarches tous les partenaires jugés utiles dans un but de concertation, de coordination et d'approche globale



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
CHARENTE-MARITIME
Entreprise certifiée Iso 9001



FÉDÉRATION
DÉPARTEMENTALE
PÊCHE



EPTB Charente

Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

PARTENARIATS

FORMATION ÉLUS 2020



MAITRISE
D'OUVRAGE



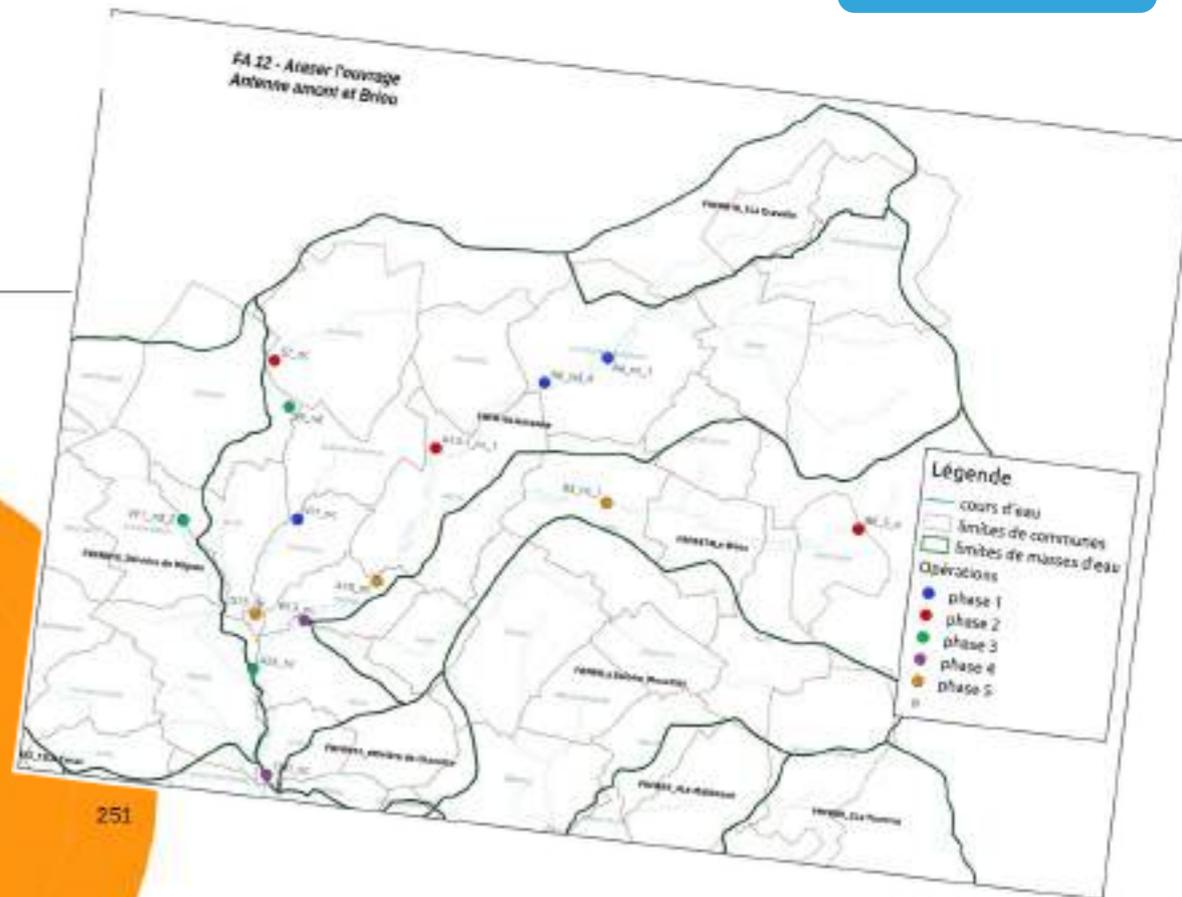
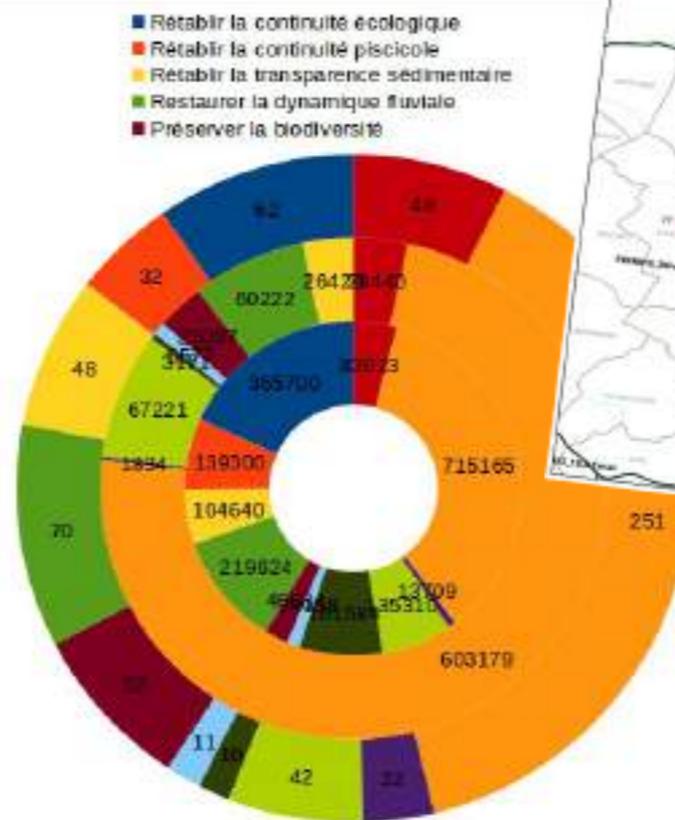
PPG & TRAVAUX

FORMATION ÉLUS 2020

Réaliser & mettre en œuvre le plan de gestion



FICHE ACTION		Entretien la ripisylve	
FA 15			
NOMBRE DE SITES	LINÉAIRE (en m)	COUT TOTAL	
178	511 167 m	511 167 €	
CONTEXTE DE L'ACTION	ENJEUX	Cette action vise tous les secteurs qui n'ont pas été repris pour un dysfonctionnement de la ripisylve et/ou une densité trop importante d'arbres instables.	
	OBJECTIFS	O2 II - Assurer la pérennité du peuplement forestier	
PRESENTATION / NATURE DE L'ACTION	EVALUATION	IE 1 - Limiter de ripisylve en déséquilibre	
	CONTEXTE JURIDIQUE	Entretien de la ripisylve tous les 5 ans.	
RECOMMANDATIONS TECHNIQUES (circulaire)	PRESENTATION / NATURE DE L'ACTION	Entretien soumis aux articles L.215-14 et L.215-15 du Code de l'Environnement pour l'entretien des cours d'eau non domaniaux.	
	CONSISTANCE DE L'OPERATION	C'est une opération plus légère que celles de restauration car elle préleve très peu de végétaux. Cela consiste à prélever les arbres instables en berges qui risquent de tomber à court terme en créant un embâcle et en déstabilisant la berge. Les nombreux arbres morts sont prélevés afin d'éviter qu'ils ne tombent dans le cours d'eau. Toutefois certaines tiges mortes sont conservées, lorsqu'elles présentent peu de risques de chute, afin de maintenir un habitat pour certains insectes qui sont à la base de la chaîne alimentaire.	
	MOYENS NECESSAIRES	Tronçonneuse thermique, sécateur, ébrancheur pour les tiges plus petites. Utilisation d'huiles spécifiques biodégradables. Cordes, câbles en tre-fut pour enlever les éventuels bois tombés dans le cours d'eau au cours de la coupe. Équipement de protection individuelle obligatoire (casque forestier, pantalon chausson de sécurité...).	
	INCIDENCES POSSIBLES	Perturbation ponctuelle de l'habitat.	
PERIODE D'INTERVENTION	D'octobre à avril prioritairement. Favoriser la période hivernale pour les interventions afin de ne pas perturber les espèces telles que la Loure et le Vison d'Europe.		
SUIVI	INDICATEUR D'ACTION	IA 14 - Ripisylve entretenue	
	MESURES COMPENSATOIRES ET PREVENTIVES		
COUT		1 € / ml de berge	
MAÎTRE D'OUVRAGES & PARTENAIRES (financements)		SYMBA Agence de l'Eau Adour Garonne Département de la Gironde	



PLAN DE GESTION

FORMATION ÉLUS 2020





Plan de gestion :

- Entretien de la ripisylve
- Sélection de la végétation
- Gestion des embâcles
- Plantes exotiques

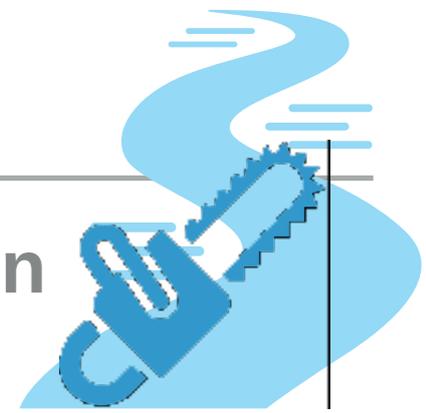


ENTRETIEN

ENTRETIEN COURANT

FORMATION ÉLUS 2020

Entreprendre des travaux de restauration et d'entretien

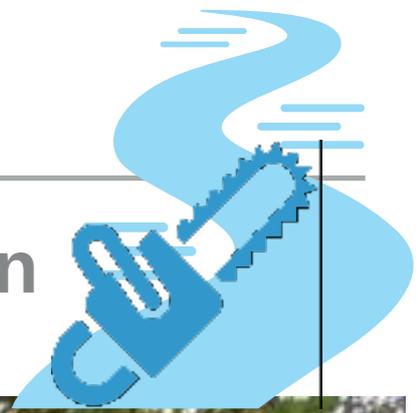


ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE

FORMATION ÉLUS 2020



Entreprendre des travaux de restauration et d'entretien

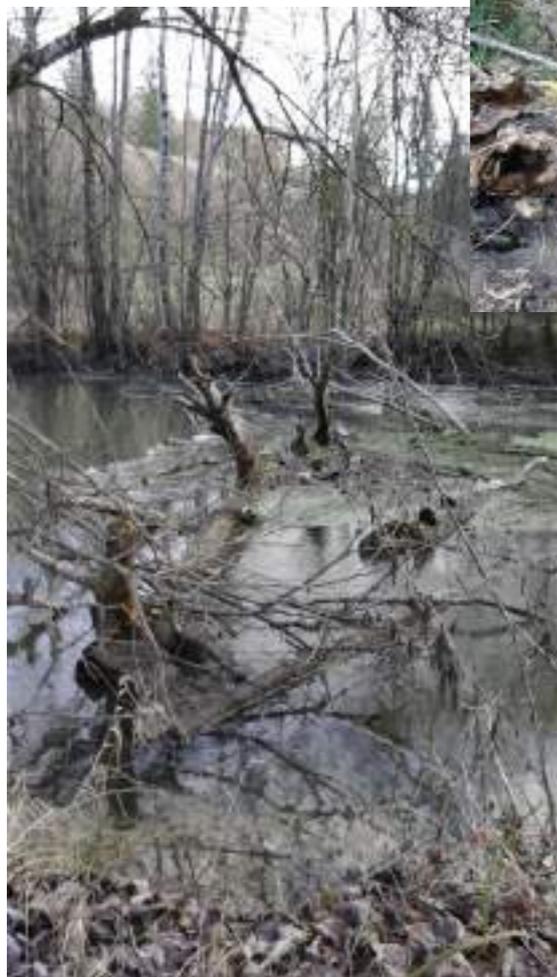
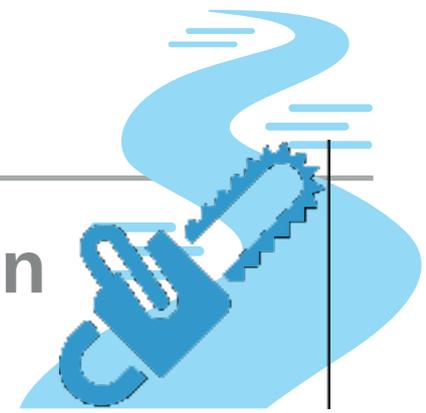


SÉLECTION DE LA RIPISYLVE

FORMATION ÉLUS 2020



Entreprendre des travaux de restauration et d'entretien

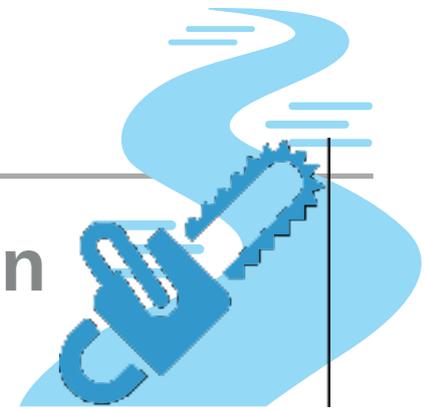


GESTION DES EMBÂCLES

FORMATION ÉLUS 2020



Entreprendre des travaux de restauration et d'entretien



PLANTES EXOTIQUES

FORMATION ÉLUS 2020





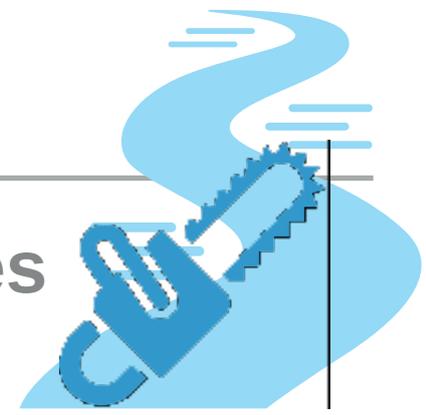
- Plantation de ripisylve
- Diversification & recharge du lit mineur
- Mise en continuité des ouvrages hydrauliques
- Reprofilage de berge

ENTRETIEN
RESTAURATION

RESTAURATION

FORMATION ÉLUS 2020

Berges abruptes ou érodées



REPROFILAGE DE BERGE

FORMATION ÉLUS 2020



Variabilité de la ligne d'eau

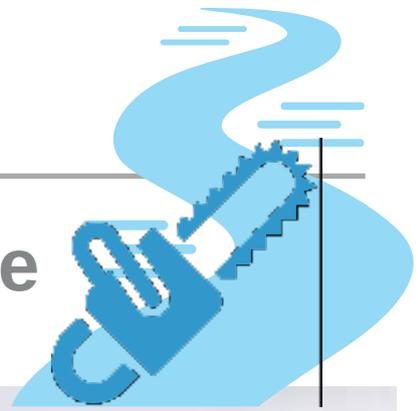


MISE EN CONTINUITÉ

FORMATION ÉLUS 2020



Absence de ripisylve



PLANTATIONS

FORMATION ÉLUS 2020





Les Touches de Périgny- - l'Antenne (17)

Incision du lit mineur

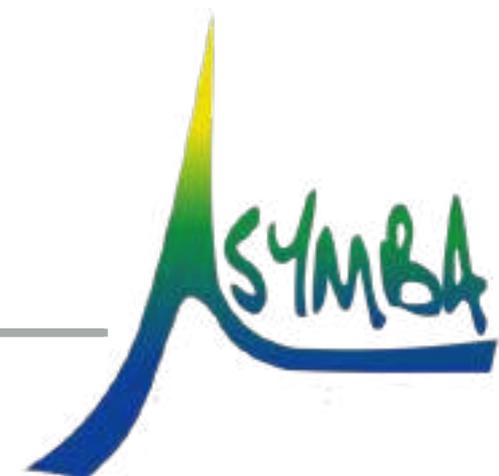


Diversification des écoulements à Bouquessu – Briou (Mons)



DIVERSIFICATION & RECHARGE

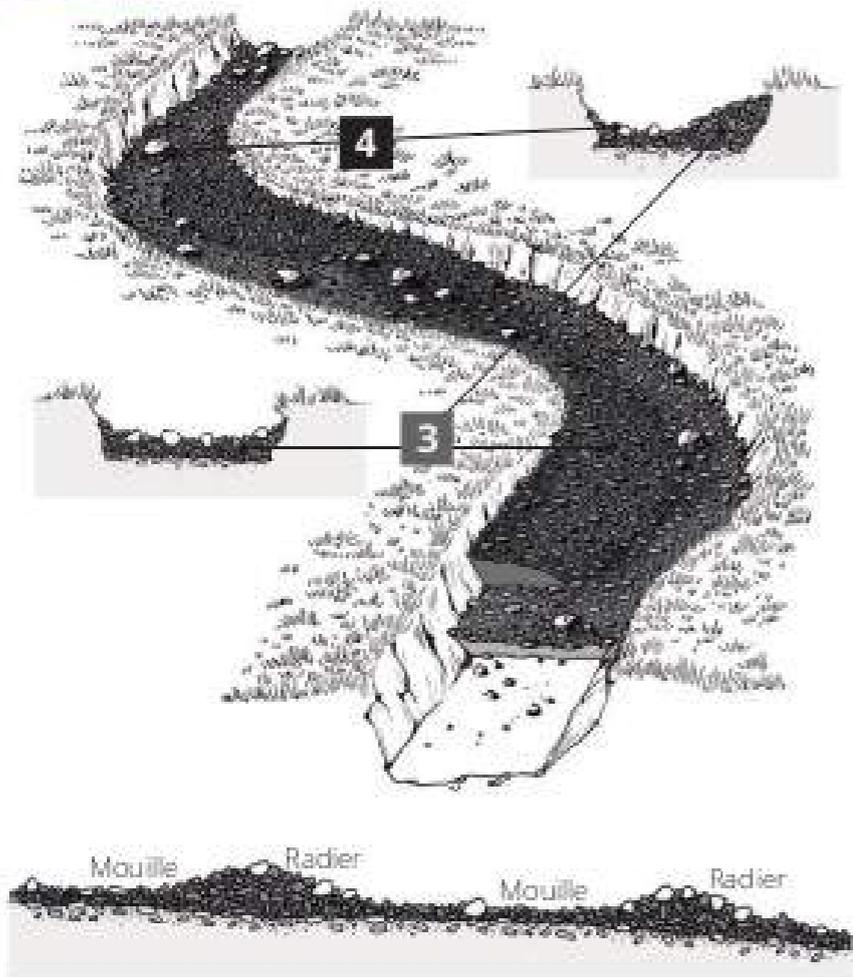
FORMATION ÉLUS 2020



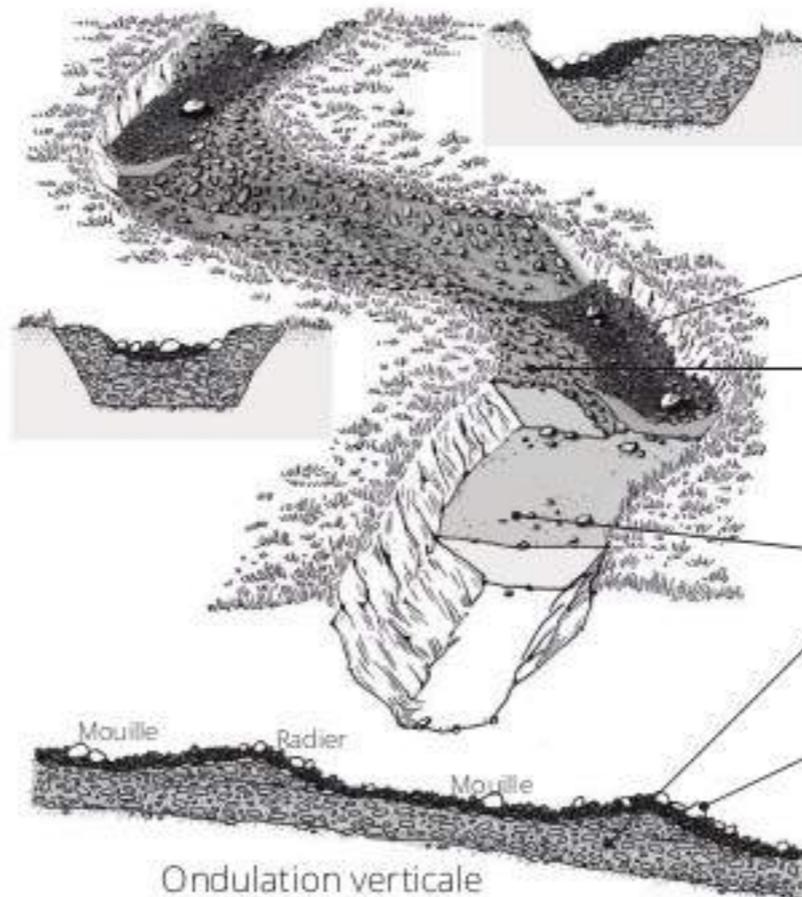
Cas de cours d'eau recalibré et/ou rectifié



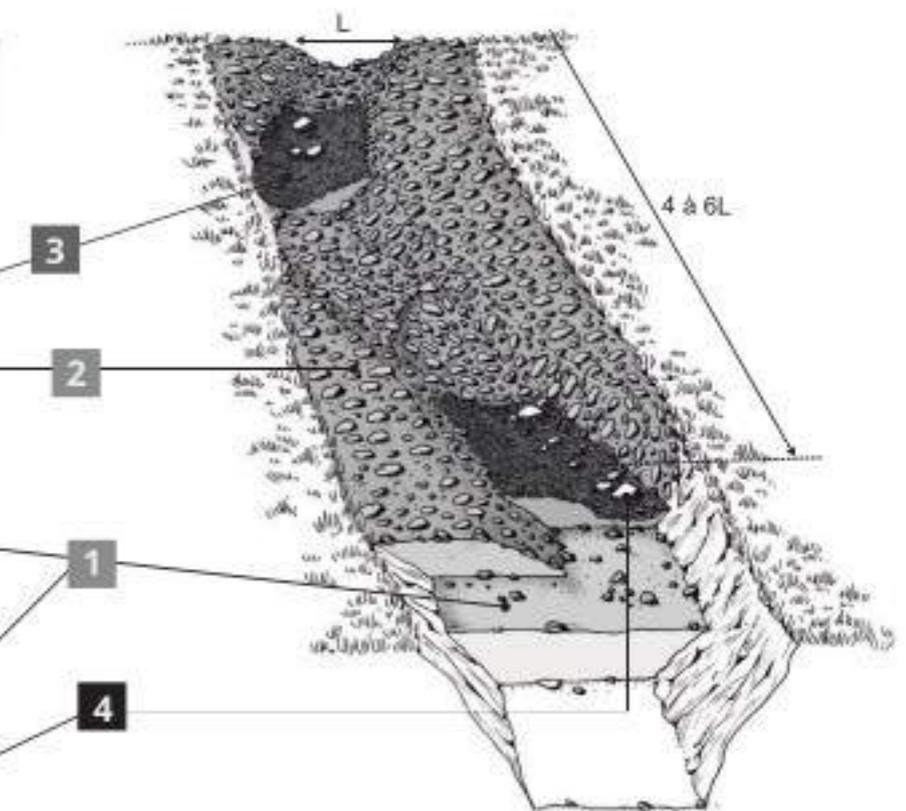
Lit curé



Lit recalibré non redressé



Lit recalibré et redressé



RECHARGE SÉDIMENTAIRE

FORMATION ÉLUS 2020





REMÉANDRAGE

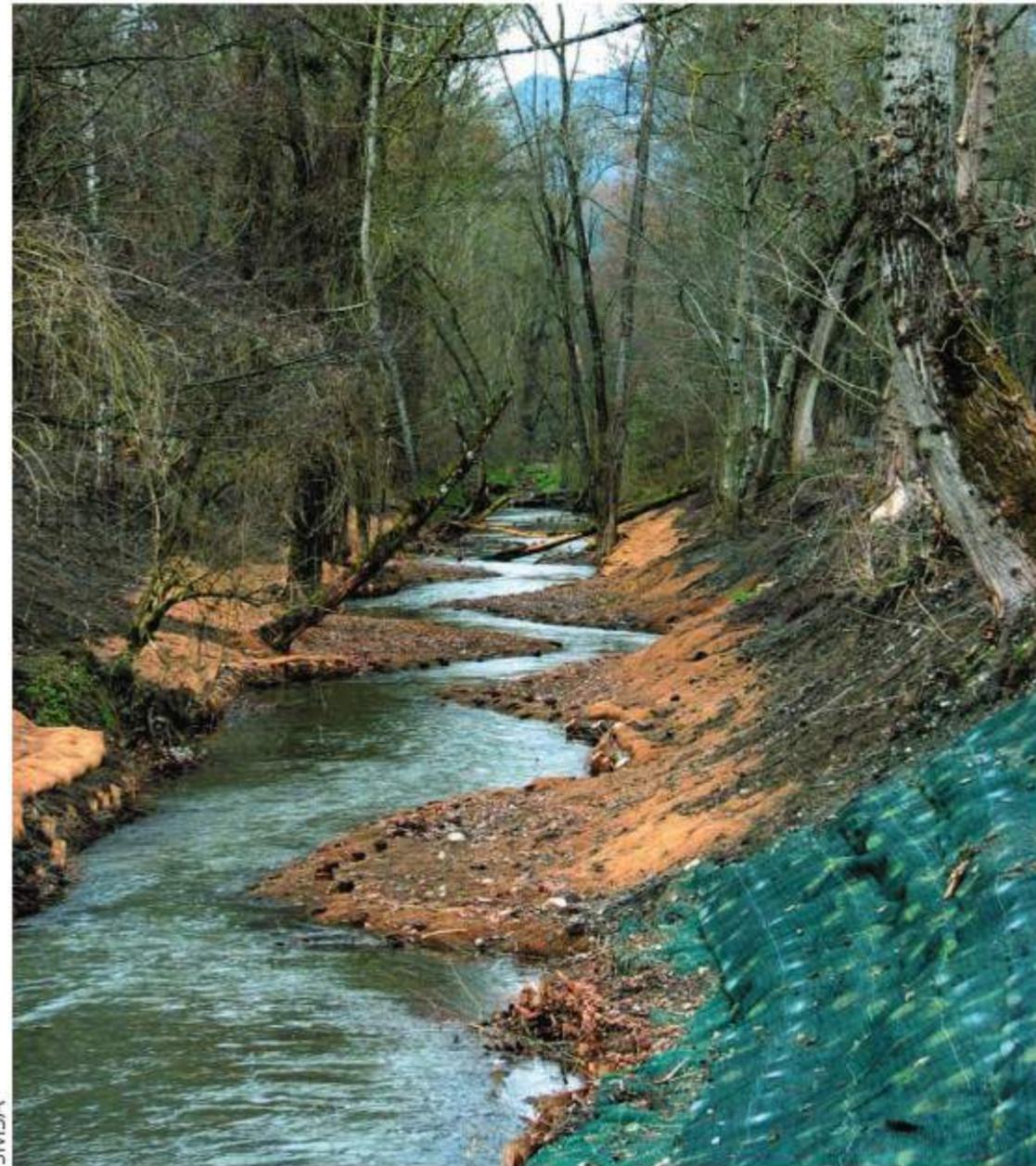
FORMATION ÉLUS 2020





SM3A

Les méandres recréés du Nant de Sion. Secteur amont au printemps 2009.



SM3A

Le méandrage du Nant de Sion dans le lit existant. Secteur aval à l'hiver 2008-2009.

REMÉANDRAGE

FORMATION ÉLUS 2020



- Inondations, ruissellements
- Zones humides
- Actions en faveur de la qualité de l'eau

ET BIENTÔT...

FORMATION ÉLUS 2020





DISPOSITIF LOCAL D'ANNONCE DE CRUES

FORMATION ÉLUS 2020

1. Modélisation des débits
2. Les niveaux d'alertes
3. Communication des annonces
4. Organisation
 - a) le SYMBA
 - b) Référents communaux
 - c) Référents ouvrages

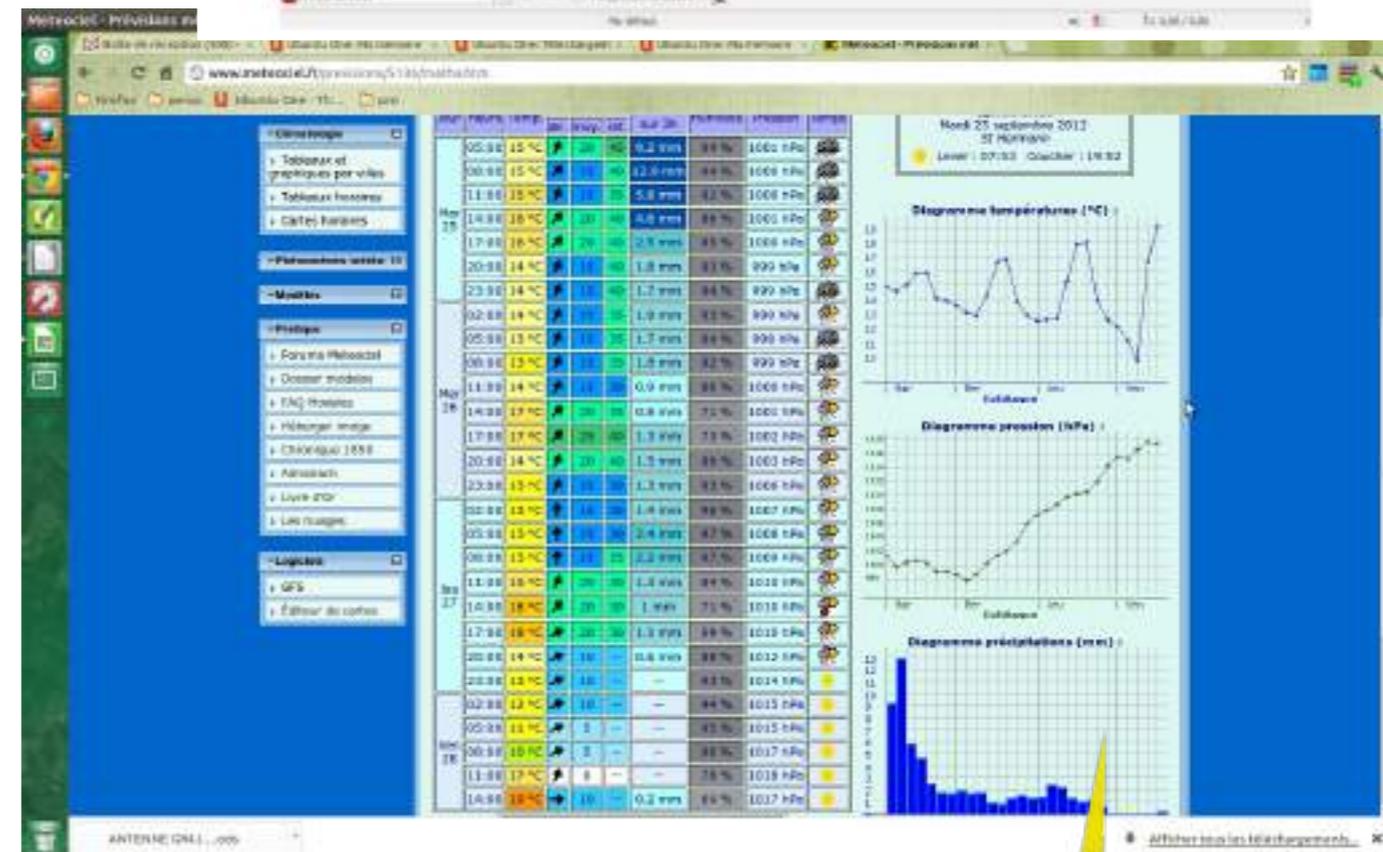
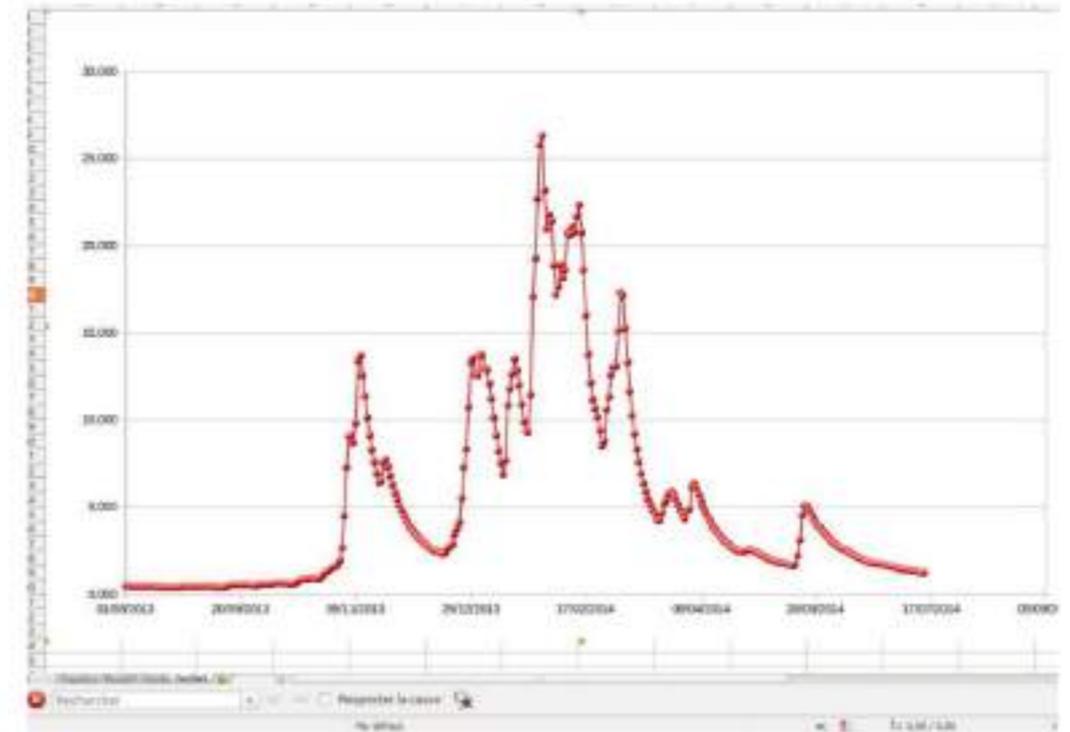
DISPOSITIF LOCAL D'ANNONCE DE CRUES

FORMATION ÉLUS 2020



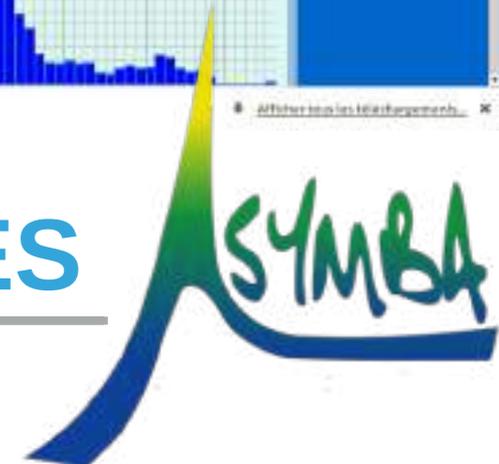
1. Modélisation des débits

- a. Le Modèle de Prévision
- b. Les données météo
 - prévisions
 - pluviométrie



DISPOSITIF LOCAL D'ANNONCE DE CRUES

FORMATION ÉLUS 2020



2. Les niveaux d'alertes

VIGILANCE	MATHA	JAVREZAC	
VERT	5 m ³ /s	15 m ³ /s	Ouverture progressive des ouvrages mobiles
JAUNE	11 m ³ /s	33 m ³ /s	Première maison inondée
ORANGE	15 m ³ /s	45 m ³ /s	Impact possible sur la sécurité des biens et des personnes

DISPOSITIF LOCAL D'ANNONCE DE CRUES

FORMATION ÉLUS 2020



3. Communication des annonces

DISPOSITIF LOCAL D'ANNONCE DE CRUES

FORMATION ÉLUS 2020



4. ORGANISATION

a) le SYMBA

- **Mise à jour du modèle**
 - fréquence selon le niveau d'alerte
 - de 1 à 4 fois par jour
- Diffusion des **messages d'alerte**
= envoi des SMS
- *Observations de terrain*
- Édition & diffusion des **fiches** :
 - localisation des ouvrages hydrauliques
 - des référents municipaux
 - des référents ouvrages

DISPOSITIF LOCAL D'ANNONCE DE CRUES

FORMATION ÉLUS 2020



4. ORGANISATION

b) Référents municipaux

- **Tenir à jour** les listes des:
 - référents ouvrages (liste 1)
 - *riverains (liste 2)*
- Responsabilités :
 - assurer la **coordination** des manœuvres
 - **vérifier** la bonne manœuvre des ouvrages
- **Manœuvrer** :
 - les ouvrages syndicaux
 - dont les propriétaires sont absents ou inconnus

DISPOSITIF LOCAL D'ANNONCE DE CRUES

FORMATION ÉLUS 2020



4. ORGANISATION

c) Référents ouvrages

- **Manœuvrer** SON/SES ouvrages :
 - en routine : pour assurer tous les usages
 - **en crue : conformément aux consignes SMS**
 - **Inform**er l'amont et l'aval de ses manœuvres

Attention : le DLAC ne doit pas remplacer les bonnes habitudes de gestion existantes

- **Vérifier** régulièrement le bon fonctionnement de son ouvrage
- Maintenance :
 - **Entretien** son ouvrage
 - **Inform**er le SYMBA de tout dysfonctionnement

DISPOSITIF LOCAL D'ANNONCE DE CRUES

FORMATION ÉLUS 2020





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

FORMATION ÉLUS 2020